



Stationnement

Toute personne qui désire stationner son véhicule dans les aires de stationnement du Cégep **du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 18 h** doit se procurer un permis de stationnement (**vignette**).

Les trois aires de stationnement disponibles sont situées dans les secteurs suivants :

- Pavillon Taché;
- Centre sportif;
- Résidence/Centre culturel.

Veillez noter que le stationnement du 80, rue Frontenac et celui de la cour intérieure sont constitués exclusivement d'espaces identifiés (réservés au nom de membres du personnel).

Nous vous rappelons qu'il existe aussi un stationnement gratuit à l'arrière du Centre Premier Tech. Ce dernier est accessible par la rue Laval.

Pour se procurer une vignette :

(Si vous avez déjà été détenteur de vignette, passez directement à l'étape 2)

1. Remplir la demande en ligne sur le portail *Omnivox* en cliquant sur le lien de la page d'accueil :
➤ **Stationnement (Achat de vignette)** et sur l'onglet **Étudiant**.

*Si vous n'avez pas reçu votre code d'accès pour le portail vous pouvez taper l'adresse Internet suivante :
<https://www5.cegep-rdl.qc.ca/stationnement/stationnement.php>

2. Dès le début de la session, vous pourrez récupérer votre vignette et effectuer le paiement aux Services administratifs, local G-011. Vous devrez avoir en main votre carte étudiante et vos certificats d'immatriculation ainsi que le paiement en argent ou par carte de débit ou crédit.

Tarifs 2015-2016

Tarif étudiant pour 1 session : 40 \$

Tarif étudiant pour l'année : 75 \$ (offert seulement à la session d'automne)

Pour en savoir davantage sur les règles concernant le stationnement, se référer au site Web du Cégep sous l'onglet
➤ *Collège/Règlements, politiques et directives/Direction des services administratifs/Règlement no 21-12.*



Pour toute question au sujet des vignettes ou de la demande en ligne, veuillez contacter :

Caroline Castonguay
Services administratifs, local G-011
Poste téléphonique 2370
caroline.castonguay@cegep-rdl.qc.ca